

## RECLAMATIONS CGT

### **1) Réunion d'équipe horaire 13h30 ou 14h :**

Les réunions d'équipe du jeudi ne sont pas programmées à 13h30 ou 14h...

La direction : Nous ne comprenons pas la remarque.

### **2) Critères des revalorisations salariales :**

Quels sont les critères de revalorisations salariales

La direction : Comme chaque année, les entretiens d'évaluations permettent de faire le point sur le travail accompli lors de la période qui vient de se dérouler.

Des mesures salariales peuvent être attribuées pour différentes raisons :

- Réajustement du salaire si celui-ci est trop bas compte tenu de l'expérience et des autres salaires internes de la MLP.
- Augmentation ou prime individuelles pour les salariés dont la qualité du travail a été jugée comme dépassant les attentes
- Prime collective si une réussite collective est à valoriser

### **3) Articulation Figgo et planning portail :**

Est-il prévu une articulation entre Figgo et le portail pour y intégrer les congés sur le planning des sites ?

La direction : Une interconnexion entre FIGGO et les plannings du Portail est opérationnelle depuis le 26 novembre 2020.

Les demandes de congés depuis cette date sont saisies uniquement dans FIGGO et redescendent directement dans le Portail.

### **4) Retard ASP :**

Les retards de paiements ASP pénalisent les jeunes, qui se retournent, parfois mécontents, vers les conseillers. La situation a-t-elle été solutionnée à l'ASP.

La direction : on est tout à fait conscient de ce problème récurrent côté ASP, problème encore aggravé ces derniers mois. La DIRECCTE est également très au courant mais assez impuissante. Une nouvelle « procédure de saisine ASP / ARML / DIRECCTE IDF en cas de difficultés GJ / PACEA / PEC » a été transmise il y a 8 jours, avec comme nouveauté la mise en place d'une permanence téléphonique tous les matins (sauf les mercredis).

### 5) Titres restaurant 2020 :

Pourquoi avoir distribué en février 2021 des chèques déjeuner de 2020 ?

Comme suite au décret paru récemment, et surtout dans la mesure où les supermarchés ou boulangeries n'acceptent plus les titres 2020 et que les restaurants sont fermés, il est possible de solliciter un échange auprès de son employeur des titres 2020 jusqu'en septembre 2021. Nous sollicitons l'application de ce décret, pour les salariés qui le souhaitent.

La direction : Le décret permet de reporter j'attends le retour de chèque déjeuner

### 6) Rappel caméra et visio :

Nous souhaitons un rappel de l'avis de la CNIL sur le fait d'obliger les salariés à allumer leur caméra lors des « visio »

La direction : Des communications ont déjà été faites concernant l'utilisation des caméras lors des visios. Les salariés qui, pour des raisons qui leurs sont propres, ne souhaitent pas allumer leur caméra lors des réunions, ont toujours la possibilité d'être accueillis sur un site de la MLP à partir duquel ils pourront se connecter.

### 7) Rupture conventionnelle :

Rappel des règles relatives aux demandes de ruptures conventionnelles.

La direction : Une rupture conventionnelle est une rupture d'un commun accord du contrat de travail. C'est à dire qu'il doit y avoir un double consentement, celui du salarié et celui de l'employeur. La loi prévoyant le versement obligatoire d'une indemnité en cas de rupture conventionnelle, la MLP n'est pas en mesure d'accepter automatiquement les demandes.

### 8) Dépôts de congés et CET :

Une exigence de dépôts de congés avec une date butoir du 12 février 2021 a été diffusée aux salariés sans information au CSE, sans note de service. Nous souhaitons que la période de crise sanitaire soit prise en compte et que l'on n'impose pas des contraintes supplémentaires aux salariés dans le contexte. Par ailleurs le CSE doit être informé en la matière.

La direction : Merci de nous apporter plus de précisions car aucune info RH ou info DG n'a évoqué ce point.

En complément, chaque responsable est en droit de demander à son équipe d'anticiper la pose des congés pour pouvoir arbitrer les différentes demandes. Les salariés qui ne souhaitent ou ne peuvent anticiper, devront composer avec les absences de leurs collègues déjà validées en amont.

### 9) CET – compte épargne temps :

Un rappel des règles CET est sollicité.

La possibilité d'y déposer des jours de plus pour les salariés qui n'auraient pas pu les utiliser à leur guise pour cause de crise sanitaire.

La direction : Rappel Compte Epargne Temps (CET) :

Conditions d'ouverture : avoir minimum 1 an d'ancienneté à la MLP et compléter puis envoyer le formulaire d'ouverture au service RH.

Alimentation du CET : 6 jours max par an de congés payés – 3 jours max par an de RTT.

Utilisation du CET : les jours épargnés dans le CET peuvent notamment être utilisés dans les cas suivants :

- un congé parental d'éducation ;
- un congé pour création ou reprise d'entreprise ;
- un congé sabbatique ;
- un congé pour convenance personnelle (à justifier) en respectant un délai de prévenance de 2 mois ;
- un congé de fin de carrière.

Pour plus de renseignements sur le CET, consulter l'article 7 de l'«accord portant modifications et amendements à l'accord du 21 décembre 2012 relatif aux conditions générales d'emploi des salariés de la MLP » Toutes les absences prévisibles doivent être saisies par le salarié dans l'intranet RH pour être validées par le responsable du salarié et intégrée à la paie.

Les jours épargnés dans un CET peuvent être utilisés très facilement via Figo. Il suffit de poser une absence comme habituellement mais de choisir le compte CET au lieu d'un compte CP ou RTT.

A ce jour il n'est pas prévu d'augmenter une nouvelle fois la capacité d'épargne du CET.

### **10) Horaires collectifs ou horaires aménagés :**

Des horaires aménagés sont-ils possibles ? Certains salariés en bénéficient-ils déjà ?  
Si cela existe à la ML Paris il faudrait que cela bénéficie à tous.

La direction : Il n'existe pas d'horaires aménagés à ce jour à la MLP, sauf circonstances exceptionnelles très ponctuelles.

### **11) Matériel PC non remplacés :**

Des collègues conseillers notamment n'ont pas bénéficié du changement de PC. Ils travaillent avec des ordinateurs très lents (Windows 10 n'arrange pas les choses). Les conseillers doivent être prioritaires pour être dotés de nouveau matériel.

La direction : Le parc informatique a fait l'objet d'un investissement important en 2020 avec le déploiement de 63 PC fixes et 90 PC portables, tous les postes antérieurs à 2015 ont été remplacés.

Une étude sur le parc datant de 2015 est en cours suite à la montée de version indispensable de windows.

Une nouvelle commande est prévue courant 2021.

### **12) Q/R GJ PACEA non diffusé aux équipes ? :**

Le questions réponses GJ/Pacea a-t-il été diffusé aux équipes ? Si oui, à quel moment ?

La direction : oui, le question / réponse, qui est intégré dans le document qui sert de support à la formation interne des équipes, a bien été diffusé, notamment sur le portail MLP.